



Faculté
des Sciences
Aix*Marseille Université

Taxe d'apprentissage

campagne de collecte 2023

Aix-Marseille Université

Université de premier plan au cœur de la Méditerranée, Aix-Marseille Université (AMU) accueille 80 000 étudiants et près de 8 000 personnels sur 5 campus aux standards internationaux.

Sa fondation universitaire A*Midex contribue au développement d'un pôle interdisciplinaire d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial. Dite « université de recherche intensive » elle abrite 122 structures de recherche, 20 instituts et une cinquantaine de plateformes technologiques en lien avec les grands organismes nationaux.

Université responsable et engagée, Aix-Marseille Université s'illustre dans les classements internationaux par son impact social et sociétal ainsi que pour son rôle moteur en matière d'innovation et d'entrepreneuriat sur son territoire.

Largement ouverte sur le Monde depuis sa création (10 000 étudiants internationaux et plus de 40 diplômes en partenariat international), elle est cheffe de file de l'université civique européenne CIVIS aux côtés de ses 10 partenaires européens contribuant aux grands défis sociétaux orientés particulièrement vers l'Afrique et la Méditerranée.



Pourquoi verser la taxe d'apprentissage ?

- | *Un panel de formations professionnelles répondant aux réalités et aux évolutions du marché*
- | *Des équipes pédagogiques alliant universitaires et professionnels de haut niveau*
- | *Des compétences spécialisées reconnues par l'ensemble du monde professionnel*
- | *Une politique volontariste en matière de formations par l'apprentissage et de formation continue tout au long de la vie*
- | *Un partenariat actif avec les entreprises*
- | *Des formations innovantes et créatives*

Qu'en faisons-nous ?

- | *Acquisition du matériel pédagogique pour nos sites de formation (ordinateurs, vidéo projecteurs, bureaux, ...)*
- | *Acquisition de matériels professionnalisant*
- | *Aide au financement de stages étudiants à l'étranger*

Comment verser le solde de la taxe d'apprentissage (TA) ?

En 2023, le mode de collecte et d'affectation du solde de la taxe d'apprentissage change !
(En application de la Loi pour la Liberté de choisir son Avenir Professionnel du 5 Septembre 2018).

Désormais, l'URSSAF est chargée de collecter le solde de votre taxe d'apprentissage.

Mais c'est uniquement via la plateforme SOLTEA de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) que vous pourrez affecter votre solde de taxe d'apprentissage 2023 à la Faculté des Sciences

MODALITÉS 2023 :

1 - DÉCLAREZ votre solde de taxe d'apprentissage 2023 de 0,09 % de votre masse salariale brute 2022 à l'URSSAF, via la Déclaration Sociale Nominative (DSN) d'Avril 2023.

La date limite de paiement à l'URSSAF est le

5 mai 2023 pour les entreprises de +50 salariés
et le

15 mai 2023 pour les entreprises de - 50 salariés.

2 - DÉSIGNEZ la composante destinataire de votre taxe au sein d'Aix-Marseille Université,
du 24 mai au 6 septembre 2023,

via la plateforme SOLTEA de la Caisse des Dépôts et Consignations,

<https://www.soltea.education.gouv.fr/connexion-lespace-prive>

à l'aide de vos identifiants SOLTEA délivrés sur la plateforme Net-Entreprises.

FACULTÉ DES SCIENCES

Code UAI :

0134015U

0133768A

3 - Un déroulé des formations éligibles de la faculté des sciences est disponible sur la page Soltéa :
<https://employeurs.soltea.education.gouv.fr/espace-prive/#/employeurs/etablisements/13001533200013/detail/11835>
si vous désirez verser à une formation en particulier.

Faculté des sciences

Laurence Mouret - Doyenne

Le lien « formation-recherche » caractérise la formation universitaire. Elle apporte une méthodologie de travail très riche et applicable à tous les domaines. Ainsi la richesse de la recherche développée au sein des laboratoires d'Aix-Marseille Université doit faciliter l'insertion Professionnelle de nos étudiants.

La faculté en chiffres

- 11 000** étudiants
- 800** enseignants ou enseignants-chercheurs
- 400** personnels administratifs et techniques
- 28** unités de recherche
- 13** mentions de licences
- 13** licences professionnelles
- 27** mentions de masters
- 1** double licence
- 6** diplômes d'Université
- 6** écoles Doctorales
- 4** Cursus Master Ingénierie (parcours renforcé licence Master)
- 4** Parcours de licence "Métiers de" (formations de techniciens dans leurs disciplines - ouvert à l'alternance)

La faculté des sciences est une faculté pluridisciplinaire qui développe son activité autour de **9 départements** :

- | *Biologie*
- | *Chimie*
- | *Informatique et interactions*
- | *Institut de Recherche sur l'Enseignement des Sciences (IRES)*
- | *Interactions Sciences et Sociétés (ISS)*
- | *Mathématiques*
- | *Mécanique*
- | *Physique*
- | *Sciences, arts et techniques de l'image et du son (SATIS)*

Elle est implantée sur **6 sites** : à Aix-en-Provence sur le site de Montperrin, à Marseille sur Saint-Jérôme, Château-Gombert, Saint-Charles, Luminy et à Aubagne.

Une offre de formation complète de la licence au doctorat, avec des diplômes très connectés à l'entreprise et d'autres plus axés sur la recherche. L'alternance en entreprise est aujourd'hui largement répandue au sein de nos diplômés de licence professionnelle et de master.

Une forte activité de recherche : la faculté rassemble 28 unités de recherche en association avec les grands organismes de recherche tels que le CNRS, l'Inserm et le CEA. Une recherche de très haut niveau y est développée.



Siège de la faculté des sciences : site Saint-Charles - 3 place Victor Hugo - Case G - 13331 Marseille

Contact : Ingrid Deluy - Chargée de taxe d'apprentissage - +33 (0)4 13 55 10 89 - sciences-budget-direction@univ-amu.fr